

ATTENDU QUE le directeur général de la Sûreté du Québec a formulé la recommandation suivante;

QUE le sergent François Charpentier soit promu au grade de capitaine;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation du directeur général de la Sûreté du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique:

QUE le sergent François Charpentier soit promu au grade de capitaine, au traitement annuel de 70 470 \$, à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34288

Gouvernement du Québec

Décret 673-2000, 1^{er} juin 2000

CONCERNANT la nomination des membres à temps partiel de la Commission québécoise des libérations conditionnelles

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus (L.R.Q., c. L-11) prévoit que la Commission québécoise des libérations conditionnelles est composée d'au plus douze membres à plein temps, dont un président et un vice-président, et d'au moins un membre à temps partiel par région déterminée par règlement et qu'ils sont nommés par le gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi prévoit que les membres à temps partiel sont nommés pour une période qui ne peut excéder trois ans;

ATTENDU QU'en vertu des décrets numéros 602-98 du 29 avril 1998, 1191-98 du 16 septembre 1998, 1235-98 du 23 septembre 1998 et 425-99 du 14 avril 1999, le gouvernement a nommé les membres à temps partiel de la Commission, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres à temps partiel de cette commission;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique:

QUE les personnes suivantes soient nommées membres à temps partiel de la Commission québécoise des libérations conditionnelles pour un mandat de trois ans à compter du 22 juin 2000:

RÉGION DE MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN

Pour un nouveau mandat

- Monsieur Léonel Bernard;
- Monsieur Jean Sergo Bien-Aimé;
- Monsieur Benoit Côté;
- Madame Marie-Hélène Côté;
- Monsieur Pierre Cyr;
- Madame Amanthe Estiverne-Bathalien;
- Madame Janie Fortin;
- Monsieur Michel Groulx;
- Madame Élysabeth Lacombe;
- Madame Isabelle Leblond;
- Madame Connie Petosa.

Pour un premier mandat:

- Monsieur Denis Aubin, traducteur indépendant;
- Madame Lise Bouchard, directrice générale de la Société québécoise de l'autisme;
- Monsieur José Calderon, fondateur et coordonnateur du Centre d'orientation et de prévention d'alcoolisme et de toxicomanie pour les latino-américains;
- Monsieur Jean-Joseph Doricent, délégué à la jeunesse aux Centres jeunesse de Montréal;
- Madame Rose-Laure Dugué, chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal;
- Madame Ivonne Guillén-Lemus, agente de relations humaines aux Centres jeunesse de Montréal;
- Monsieur André Lebrun, ex-professeur au Cégep de Maisonneuve;

— Madame Diane Marsolais, déléguée à la jeunesse au Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse;

— Madame Colombe Perras, consultante en intervention et en évaluation;

— Monsieur Jean Romet Romelet, conseiller financier aux Services financiers La Laurentienne;

— Madame Rosette Toussaint, ex-conseillère aux programmes de psychiatrie à l'Hôpital Rivière-des-Prairies.

RÉGION SUD-DE-MONTRÉAL

Pour un nouveau mandat:

— Madame Claudette Dupuis-Salvas.

Pour un premier mandat:

— Madame Claudette Lambert, agente d'animation et éducatrice au Moulin de la Source.

RÉGION DE QUÉBEC

Pour un nouveau mandat:

— Monsieur Mark Falardeau;

— Monsieur Jean Genest;

— Monsieur Marc Laforest;

— Monsieur Claude Lessard;

— Madame Hélène Robitaille;

— Monsieur Raymond Rocheleau.

Pour un premier mandat:

— Monsieur Denis Lepage, agent à la Société canadienne d'hypothèques et de logement;

— Monsieur Robert Pharand, propriétaire-commerçant d'automobiles;

— Madame Suzanne Pidgeon, chargée de projet au Comité rebâtir la rue St-Joseph;

— Madame Hélène Richard, psychologue en pratique privée.

RÉGION DES CANTONS-DE-L'EST

Pour un premier mandat:

— Madame Murielle Bélanger, directrice générale de Coco-Soleil CPE inc.;

— Madame Michelyne Dion, infirmière coordonnatrice à l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke;

— Monsieur Claude Morin, agent immobilier affilié, Estriel 2000.

RÉGION DE LA CÔTE-NORD

Pour un nouveau mandat:

— Monsieur Gérald Dupuis;

— Madame Louise St-Pierre.

Pour un premier mandat:

— Monsieur André Pelletier, ex-agent de planification et de programmation à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord.

RÉGION DES LAURENTIDES – LANAUDIÈRE

Pour un nouveau mandat:

— Monsieur Raymond Hade;

— Monsieur Pierre Laramée;

— Madame Fernande Lavoie.

Pour un premier mandat:

— Madame Marie Claude Frenette, professeure au Collège de Maisonneuve;

— Madame Claire Juneau Poliquin, ex-conseillère à la qualité des services et des communications au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle — Les Filandières.

RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES

Pour un nouveau mandat:

— Monsieur Jean-Marc Hudon.

Pour un premier mandat:

— Monsieur Fernand Gaudreau, ex-directeur-gérant du Groupe Sodem inc.;

— Monsieur Richard Gingras, professeur au Cégep de Trois-Rivières.

RÉGION DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

Pour un nouveau mandat:

— Monsieur André Munger.

Pour un premier mandat:

— Monsieur René Girard, ex-conseiller municipal à la Ville de Chicoutimi;

— Monsieur Normand Guay, ex-directeur d'école à la Commission scolaire de Roberval.

RÉGION DU NORD-OUEST ET DU NOUVEAU-QUÉBEC

Pour un nouveau mandat:

— Madame Solange Bordeleau.

Pour un premier mandat:

— Monsieur Roger Lapointe, consultant indépendant et formateur en lancement d'entreprise;

— Monsieur Marcel Lesyk, ex-directeur général du Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

Pour un nouveau mandat:

— Madame Louise Jeanvenne.

Pour un premier mandat:

— Monsieur Armand H. Lelièvre, président de Lelièvre Communications;

— Monsieur Guy Martineau, superviseur des secteurs au Gîte Ami.

RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT – GASPÉSIE

Pour un nouveau mandat:

— Madame Francine Dionne;

— Madame Patricia Ann Fallu;

— Madame Alma Lablanc.

Pour un premier mandat:

— Madame Denise Dallain, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de New Carlisle;

— Madame Gisèle St-Pierre-Beaulieu, ex-professeure au Cégep de Rimouski.

QUE les décrets numéros 602-98 du 29 avril 1998, 1191-98 du 16 septembre 1998, 1235-98 du 23 septembre 1998 et 425-99 du 14 avril 1999 soient abrogés à compter du 22 juin 2000.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34289

Gouvernement du Québec

Décret 675-2000, 1^{er} juin 2000

CONCERNANT le financement à long terme de la Régie des installations olympiques auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques est dûment constituée en vertu de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q., c. R-7) (la « Loi »);

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *b* de l'article 14 de la Loi, la Régie des installations olympiques peut accomplir tout ce qui est utile à la réalisation de ses fins, et notamment, contracter des emprunts par billets, au taux d'intérêt et aux autres conditions que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE le règlement n^o 162 du 21 février 2000 de la Régie des installations olympiques autorise le président, le directeur général, le secrétaire et chef du Contentieux ou le trésorier et vice-président, Administration, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, à effectuer des emprunts et à émettre des billets, et autres titres, aux conditions déterminées par le gouvernement, lorsque ces emprunts sont contractés auprès du ministre des Finances, en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement;